

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28/10 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non excusée -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 24/10/2022

Date d'affichage : 24/10/2022

Objet : Délibération encadrant les dépenses à l'article n°6257-D_20222_10_07

Le Maire rappelle que les frais de réception qui sont organisés hors du cadre des fêtes et cérémonies nationales ou locales doivent être imputés à l'article n°6257.

Propose d'attribuer à ce compte :

-1- Les frais concernant les jouets de Noël offerts aux enfants de la Commune de La Roque-en-Provence

-2- Les frais concernant les paniers de Noël offert aux seniors de la Commune De La Roque-en-Provence.

-3 Les frais engagés par la Commune dans le cadre des obsèques comme les gerbes.

-4- Les frais liés aux cadeaux du personnel et enfants du personnel

-5- Tout autre frais de réceptions n'entrant pas dans le cadre des Fêtes et cérémonies nationales et locales.

006-210601076-20221028-D_2022_10_07-DE
Reçu le 05/01/2023

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'UNANIMITE des présents et représentés la délibération susmentionnée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20221028-D_2022_10_07-DE
Reçu le 05/01/2023